



Association Internationale de Signallisation Maritime (AISM)

Siège social : 10 rue des Gaudines - 78100 Saint Germain en Laye
Association (loi 1901)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020



RSM Paris
26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM)

Siège social : 10 rue des Gaudines – 78100 Saint Germain en Laye
Association (loi 1901)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres du Conseil,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Secrétaire Général et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Secrétaire Général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20 mai 2021

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Sébastien MARTINEAU

Associé

Association Internationale de Signalisation Maritime

Actif		Exercice au 31/12/2020			Exercice au 31/12/2019	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	133 792	124 734	9 058	25 368
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	133 792	124 734	9 058	25 368	
	Immobilisations corporelles	Terrains	240 551		240 551	240 551
		Constructions	1 167 138	263 095	904 043	930 790
		Inst.techniques, mat.out.industriels	1 888 324	1 231 069	657 255	799 062
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	3 296 015	1 494 164	1 801 851	1 970 405		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts	300		300	2 730	
	Autres	10 177		10 177	10 177	
TOTAL	10 477		10 477	12 907		
Total I		3 440 286	1 618 898	1 821 387	2 008 681	
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	351 217		351 217	943 487
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	6 991		6 991	2 172
	TOTAL	358 208		358 208	945 659	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	3 503 795		3 503 795	3 358 923	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	27 003		27 003	77 815	
Total II		3 889 007		3 889 007	4 382 397	
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		7 329 293	1 618 898	5 710 394	6 391 078	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Association Internationale de Signalisation Maritime

Passif		Exercice au 31/12/2020	Exercice au 31/12/2019
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	3 311 798	3 131 651
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	-568 730	-568 730	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	254 363	180 146	
Situation nette (sous-total)	2 997 431	2 743 068	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	689 130	720 719	
Provisions réglementées			
Total I	3 686 561	3 463 787	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	621 346	272 072
Total II	621 346	272 072	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	537 549	746 446
Total III	537 549	746 446	
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	77 886	62 987
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	252 040	389 345
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		12 304
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	535 010	1 444 135	
Total IV	864 936	1 908 771	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	5 710 394	6 391 078	
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Association Internationale de Signalisation Maritime

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Cotisations	2 338 323	2 344 368
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	48 155	13 647
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	25 325	85 155
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 002 945	1 052 565
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	277 253	140 632
Utilisations des fonds dédiés		437	
Autres produits	30	372	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	3 692 033	3 637 178
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	795 678	1 173 939
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	195 355	156 981
	Salaires et traitements	1 271 964	1 061 021
	Charges sociales	631 692	548 616
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	193 027	192 957
	Dotations aux provisions		93 981
	Reports en fonds dédiés	349 273	261 165
	Autres charges		609
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 436 991	3 489 272
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	255 042	147 906

Association Internationale de Signalisation Maritime

Période de l'exercice 01/01/2020 31/12/2020
 Période de l'exercice précédent 01/01/2019 31/12/2019

		Exercice	Exercice précédent
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 367	14 692
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	364	3 130
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	9 731	17 822
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	538	588
	Différences négatives de change	745	3 601
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	1 283	4 189
2. Résultat financier (III-IV)		8 447	13 632
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		263 490	161 539
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	31 713	31 589
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	31 713	31 589
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	38 695	11 917
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	38 695	11 917
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		-6 982	19 671
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	2 144	1 064
Total des produits (I + III + V)		3 733 478	3 686 590
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		3 479 114	3 506 443
EXCÉDENT OU DÉFICIT		254 363	180 146
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total		
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total		



KPMG S.A.
Direction Nationale
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 94 59
Télécopie : +33 (0)1 55 68 97 59
Site internet : www.kpmg.fr

Association Internationale de Signalisation Maritime

***Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31 décembre 2020***

Ce rapport contient 17 pages
AISM 2020 - Annexe V française.docx

Table des matières

1	Objet social	3
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	3
3	Description des moyens mis en œuvre	3
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	4
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	4
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	4
5	Principes et méthodes comptables	5
5.1	Présentation des comptes	5
5.2	Méthode générale	5
5.2.1	Changement de méthode d'évaluation	5
5.2.2	Changement de méthode de présentation	5
6	Informations relatives aux postes du bilan – Actif	6
6.1	Actif immobilisé	6
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	6
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
6.1.3	Immobilisations incorporelles	6
6.1.4	Immobilisations corporelles	7
6.1.5	Immobilisations financières	7
6.2	Actif circulant	8
6.2.1	Créances	8
6.2.2	Produits à recevoir	8
6.2.3	Valeurs mobilières de placement	8
6.2.4	Charges constatées d'avance	9
7	Informations relatives aux postes du bilan – Passif	10
7.1	Fonds propres	10
7.1.1	Tableau de variation des Fonds propres	10
7.2	Réserves pour projet associatif	10
7.3	Provisions pour risques et charges	11
7.3.1	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	11
7.3.2	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	11
7.4	Dettes	12
7.4.1	Etat des dettes	12

7.5	Fonds dédiés – Tableau de suivi	12
7.6	Charges à payer	13
7.7	Produits constatés d'avance	13
8	Informations relatives au Compte de résultat	14
8.1	Ventilation des produits d'exploitation	14
8.2	Produits financiers	14
8.3	Ventilation de l'effectif moyen	14
9	Autres informations et engagements	15
9.1	Information relative à la rémunération des dirigeants	15
9.2	Information concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition)	15
9.3	Honoraires du commissaire aux comptes	15
9.4	Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales	16
9.5	Engagements hors bilan	16
9.6	Engagements pris en matière de crédit-bail	16

1 Objet social

Le but de l'AIMS est de veiller à ce que les mouvements des navires soient sûrs, économiques et efficaces, par l'amélioration et l'harmonisation des aides à la navigation maritime mondiales.

Le périmètre de l'activité est international.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Pour atteindre ce but, L'AIMS :

- Elabore une coopération internationale ;
- Rassemble et diffuse des informations sur les activités des membres ;
- Rédige et publie des normes, recommandations, guides, manuels et tous autres documents nécessaires ;
- Constitue des commissions, groupes de travail ou autres entités nécessaires à l'étude de questions spécifiques et ;
- Organise des conférences, symposiums, séminaires, ateliers ou autres manifestations en rapport avec ses travaux.

Depuis sa création en 2012, l'académie mondiale de l'AIMS contribue au renforcement des capacités par la formation du personnel responsable des aides à la navigation maritime.

3 Description des moyens mis en œuvre

L'AIMS est principalement financée par des contributions, des subventions et des dons tels que prévus par la loi.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2020 a été marqué par l'épidémie du Covid-19 qui a impacté l'Association de la manière suivante :

- Mise en place des conférences en distanciel à partir du premier confinement et du télétravail pour le personnel ;

L'Association met en œuvre les mesures financières et réglementaires pour assurer la continuité d'exploitation.

Cette pandémie et cette réorganisation ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation de l'Association.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

La Convention pour l'Organisation internationale pour l'aide maritime à la navigation a été signée par la Ministre de la Mer en janvier 2021. La Convention est désormais ouverte à la signature et la ratification des pays membres.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 *Présentation des comptes*

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- L'annexe.

5.2 *Méthode générale*

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les financements octroyés par l'association sont comptabilisés sur la base du budget voté, ajusté des demandes de financements réelles.

5.2.1 *Changement de méthode d'évaluation*

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.2.2 *Changement de méthode de présentation*

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6 Informations relatives aux postes du bilan – Actif

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	-			-
Autres immobilisations incorporelles	133 792			133 792
Total Immobilisations incorporelles	133 792	-	-	133 792
Terrains	240 551			240 551
Constructions	1 167 138			1 167 138
Install. techniques, matériel, outillage	1 880 161	8 163		1 888 324
Immobilisations corporelles en cours	-			-
Total Immobilisations corporelles	3 287 850	8 163	-	3 296 015
Total	3 421 642	8 163	-	3 429 807

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Frais d'établissement				-
Autres immobilisations incorporelles	108 424	16 310		124 734
Total Immobilisations incorporelles	108 424	16 310	-	124 734
Terrains				-
Constructions	236 348	26 747		263 095
Install. techniques, matériel, outillage	1 051 099	149 971		1 201 069
Total Immobilisations corporelles	1 287 447	176 718	-	1 464 164
Total	1 395 871	193 028	-	1 588 898

6.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

6.1.3.1 Principaux mouvements

Pas de mouvement.

6.1.3.2 Modalités d'amortissements

Pour les immobilisations incorporelles non amortissables, il est constaté une provision pour dépréciation lorsque la valeur de réalisation à la clôture de l'exercice est inférieure à son prix d'achat.

Les logiciels et le site internet sont amortis sur 3 à 5 ans.

6.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

6.1.4.1 Principaux mouvements

Les principales variations de l'exercice concernent l'acquisition de matériel informatique.

6.1.4.2 Modalités d'amortissements

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Gros-œuvre : 60 ans,
- Façade étanchéité : 30 ans,
- IGT : 20 ans,
- Agencements et installations : 10 à 20 ans,
- Matériel de transport : 5 ans,
- Matériel de bureau : 5 ans,
- Electroménagers : 5 ans,
- Matériel informatique : 3 ans,
- Installations téléphone : 10 ans.

6.1.4.3 Dépréciations

La dépréciation concernant l'agencement des immobilisations pour 30 000 € a été maintenue au cours de l'exercice.

6.1.5 Immobilisations financières

Situations et mouvements	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Participations	-			-
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts et autres immobilisations financières	12 907		2 430	10 477
Total Immobilisations financières	12 907	-	2 430	10 477
Total	12 907	-	2 430	10 477

6.2 Actif circulant

6.2.1 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant	385 211	385 211	
Créances clients et comptes rattachés	351 217	351 217	
Autres créances	6 991	6 991	
Charges constatées d'avance	27 003	27 003	
Total	385 211	385 211	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

6.2.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 3 015 € et correspondent aux intérêts courus sur livrets et CAT ainsi qu'aux indemnités de sécurité sociale à recevoir.

6.2.3 Valeurs mobilières de placement

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il apparaît une perte probable sur les placements financiers.

Les sommes collectées auprès des membres ne donnent pas lieu, en règle générale, à un décaissement immédiat. Elles sont donc placées sur les supports suivants :

- Compte à terme,
- Livret A,
- Compte sur livret.

6.2.4 *Charges constatées d'avance*

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 27 003 € au 31 décembre 2020. Elles correspondent à des charges d'exploitation.

7 Informations relatives aux postes du bilan – Passif

7.1 Fonds propres

7.1.1 Tableau de variation des Fonds propres

Libellés	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 131 652	180 147			3 311 798
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecarts de réévaluation					-
Réserves					-
Report à nouveau	- 568 730				- 568 730
Excédent ou déficit de l'exercice	180 147	- 180 147	254 363		254 363
Situation nette	2 743 068	-	254 363	-	2 997 430
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissement	720 719			31 589	689 130
Provisions réglementées					-
Total	3 463 787	-	254 363	31 589	3 686 561

7.2 Réserves pour projet associatif

Une des activités de l'AIMS est l'organisation des Conférences, Symposiums, séminaires, ateliers ou autres manifestations en rapport avec ses travaux.

Dans ce cadre, l'AIMS aura en partie à sa charge l'organisation de la Conférence qui a lieu tous les 4 ans. La prochaine édition est prévue en 2023.

Le budget relatif à cet évènement est estimé à hauteur de 300 000€ correspondant aux éléments suivants :

- Les coûts associés à la réservation du centre de Congrès dans le pays hôte (20% environ) ;
- Les frais de déplacements du personnel de l'AIMS (billets, hôtel et frais d'enregistrement à la Conférence) pour 15% environ ;
- Les frais d'organisation de la soirée des membres Industriels (65% environ).

Compte tenu des coûts significatifs relatifs à cet évènement, il a été décidé de constituer une Réserve pour projet associatif.

Dans le cas de l'AIMS, une quote-part de l'excédent dégagé pendant les exercices qui précèdent celui au cours duquel aura lieu la Conférence fera donc l'objet d'une affectation dans un compte « Réserve pour projet associatif » par voie d'approbation du Conseil. Les fonds ainsi mis en réserve seront consommés lors de la réalisation des dépenses correspondantes à cette Conférence.

	31/12/2019	31/12/2020
Résultat net de l'exercice	180 146 €	254 363 €
Affectation à la réserve pour projet associatif*	0 €	150 000 €
Résultat net après impact Conférence	180 146 €	104 363 €

*sous réserve de l'approbation du Conseil sur l'affectation de résultat.

7.3 Provisions pour risques et charges

7.3.1 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Situations et mouvements	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Rubriques	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques d'emploi	-			-
Autres provisions pour risques	-			-
Provisions pour pensions et obligations similaires	236 592		82 470	154 122
Provisions pour grosses réparations	-			-
Autres provisions pour charges	509 856		126 427	383 429
Total provisions pour risques et charges	746 446	-	208 897	537 549

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour indemnités de départ. Une provision pour indemnité de départ est calculée pour l'ensemble du personnel (sauf clause contraire prévue au contrat de travail). Cette provision est fonction de l'ancienneté et correspond à 0,5 mois de salaire par année d'ancienneté.

Au 31 décembre 2020, le montant des provisions s'élève à 537 549 € au titre des indemnités et des charges sociales.

7.3.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 154 120 €. Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité) d'une actualisation au taux de 0,35%.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges.

7.4 Dettes

7.4.1 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à moins d'1 an	Échéance à plus d'1 an	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs	78 681	78 681		
Dettes fiscales et sociales	252 040	252 040		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	535 010	535 010		
Total	865 732	865 732	-	-

7.5 Fonds dédiés – Tableau de suivi

Nature du projet et caractéristiques	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice	
				Montant total	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés Malaisie	2 089		4 116	6 206	
Fonds dédiés WWA	269 983		342 234	612 217	
Fonds dédiés Corée	-		419	419	
Fonds dédié Singapour	-		1 023	1 023	
Fonds dédiés IMO	-		1 479	1 479	
Total	272 073	-	349 271	621 346	-

7.6 *Charges à payer*

Charges à payer	Montants en €
Factures non parvenues	49 423
Dettes fiscales et sociales (correspondant à la provision pour congés payés)	130 187
Autres dettes fiscales et sociales	70 681
Total	250 291

7.7 *Produits constatés d'avance*

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 535 010 € et correspondent aux cotisations des membres 2021. En effet, l'appel aux cotisations de 2021 est réalisé en 2020. La société enregistre en produits constatés d'avance les encaissements de ces cotisations reçues sur 2020.

8 Informations relatives au Compte de résultat

8.1 Ventilation des produits d'exploitation

Montants en €	2020
Cotisations	2 338 323
Ventes de biens et de services	73 480
Dons manuels	1 002 945
Aides financières reçues	0
Reprises de provisions et transferts de charges	277 253
Autres produits	30
Total	3 692 033

8.2 Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 9 731 € au 31 décembre 2020 et correspondent aux rémunérations des comptes sur livret, des CAT et des gains de change.

8.3 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Dirigeants	1	
Cadres	4	
Employés	7	
Total	12	

9 Autres informations et engagements

9.1 Information relative à la rémunération des dirigeants

Dans le respect de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association n'a comptabilisé en charges aucun montant de salaires correspondant aux rémunérations brutes des dirigeants pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

9.2 Information concernant les contributions volontaires : nature, importance (bénévolat, mise à disposition)

Afin de réaliser son activité, l'association bénéficie de contributions volontaires en nature consistant en la participation de différents experts internationaux aux collèges mis en place au sein de l'association et la prise en charge des frais de déplacement de ces experts par les membres de l'association.

La pandémie qui a sévit à partir du mois de mars a contraint l'association à annuler, reporter ou organiser de manière virtuelle l'ensemble de ses réunions. Avec seulement 2 réunions au siège, L'AIMS n'a bénéficié que de 4 journées de travail en 2020 réunissant 17 participants externes au total. Le chiffrage de leur frais de déplacement est difficilement calculable. Cependant, l'estimation de leurs honoraires est évaluée à 12 250€ et leur coût d'accueil à 4 550€ ; soit un total de 16 800€.

Le tableau ci-dessous fournit la liste des réunions de travail organisées en 2020 à l'AIMS :

Réunions au siège de l'AIMS	Dates en 2020	Participants externes	Nbre de jours	Estimation du coût d'accueil *	Estimation des honoraires **	Total
Symposium Steering Committee	18 février	8	1	1 040 €	2 800 €	3 840 €
PAP 39	19-21 février	9	3	3 510 €	9 450 €	12 960 €
		17	4	4 550 €	12 250 €	16 800 €

* Le coût d'accueil (hôtel + repas) est calculé sur la base de 130€ par jour et par personne.

** L'estimation des honoraires est calculée sur la base de 350€ par jour et par expert.

9.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant
Honoraires TTC facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	19 200 €
Honoraires TTC facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	
Total	19 200 €

9.4 Opérations non habituelles ou non conclues à des conditions normales

Néant.

9.5 Engagements hors bilan

En contrepartie d'une subvention d'investissement reçue d'un million d'euros de la part de l'Etat français, l'association s'est engagée à maintenir son siège social en France pour une durée de 10 ans. Cet engagement court jusqu'en 2021.

9.6 Engagements pris en matière de crédit-bail

Retraitement de crédits-bails				
	Terrains et constructions	Installations matériel et outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			n.a.	
Amortissements			n.a.	
- Cumuls exercices antérieurs				
- Dotation de l'exercice				
Sous-total				
Redevances payées				
- Cumuls exercices antérieurs			59 696	59 696
- Dotation de l'exercice			35 843	35 843
Sous-total			95 538	95 538
Redevances restant à payer				
- A un an au plus			27 910	27 910
- A cinq ans au plus			44 059	44 059
- A plus de cinq ans				
Sous-total			71 969	71 969
Valeur résiduelle			n.a.	
- A un an au plus				
- A plus d'un an et 5 ans au plus				
- A plus de cinq ans				
Sous-total				
Montant pris en charge dans l'exercice			35 843	35 843